Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 023-222309627-20241014-CD2024\_0078-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024-10/3/1 DOSSIER N°6551

PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTÉ "AVEC NOUS, DITES...23!" - ADOPTION

#### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

#### Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD Catherine GRAVERON à Franck FOULON Armelle MARTIN à Philippe BAYOL

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation

RAPPORTEUR: Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTÉ "AVEC NOUS, DITES...23 !" - ADOPTION



#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse.

VU la délibération n°CD2021-07/1/7 du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID: 023-222309627-20241014-CD2024\_0078-DE

l'exercice de professionnels de santé,

VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD2022- 12/3/25 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP2023-02/9/36 du 24/02/2023 accordant les aides individuelles relatives au dispositif du plan santé « Dites...23 ! »

VU le rapport CD2024-10/3/1 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

### DÉCIDE,

- d'adopter le plan départemental d'attractivité Santé de la Creuse « Avec nous, Dîtes... 23 ! » tel que joint en annexe de la présente délibération, étant précisé qu'il viendra se substituer à l'actuel plan Santé « Dîtes...23 ! » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;
- d'adopter les règlements d'attribution des aides départementales joints à la présente délibération qui entreront en vigueur à la même date.
  - de donner délégation à la Commission Permanente pour :
- inscrire de nouvelles actions en fonction des besoins déterminés collectivement par les acteurs de santé du territoire ;
- de solliciter les financements éventuels à mobiliser auprès de l'Etat, de la région Nouvelle-Aquitaine, de l'ARS, de la CPAM ou tout autre financeur le cas échéant.

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil départemental de la Creuse Valérie SIMONET